



MINISTERE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE  
REPUBLIQUE DU BENIN

03 B P 2900 Cotonou -Bénin  
Tél. + 2 2 9 2 1 3 0 1 0 8 7  
+ 2 2 9 2 1 3 0 0 4 1 0  
[w w w . agriculture.gouv.bj](http://www.agriculture.gouv.bj)

**SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE**

\*\*\*\*\*

**Direction de la Statistique Agricole**

---

## REVENU DES EXPLOITANTS AGRICOLES AU BENIN

Direction de la Statistique Agricole (DSA), MAEP.

Cotonou, Bénin. Avril 2023.

## Sommaire

Indicateurs clés .....	3
Plus de 3 exploitants sur 4 sont de petits exploitants. ....	3
Le revenu moyen annuel des petits exploitants pratiquant exclusivement l'activité agricole est en dessous du seuil de pauvreté.....	4
Chez les petits producteurs, le revenu des exploitations dirigées par des hommes est systématiquement supérieur à celui des exploitations dirigées par des femmes.....	5
Quatre petits exploitants sur dix sont peu résilients, une incidence nettement supérieure à celle observée pour les grands exploitants.....	7
Proportions de petits et grands exploitants : des situations très inégales entre les départements.....	8
Proportions de petits et grands exploitants : des situations très inégales également au niveau des Pôles de Développement Agricoles.....	10
Sources, définitions et note méthodologique .....	11

*Les données utilisées dans ce document proviennent des modules complémentaires du Recensement National de l’Agriculture, données collectées en 2021. La notion de revenu ici, est le revenu brut d’exploitation c'est-à-dire la valeur de la production totale, toutes activités confondues, nette des coûts d’exploitation, mais sans tenir compte de l’amortissement des actifs. L’objectif de cette publication est de fournir l’indicateur de mesure de l’ODD 2.3.2 qui est le revenu moyen des petits exploitants et de voir sa distribution par département et par Pôle de Développement Agricole (PDA).*

## Indicateurs clés

---

**Tableau 1: Indicateurs clés sur les petits et grands exploitants au Bénin.**

	Indicateurs	Unité	Valeurs
1	Pourcentage de petits exploitants	%	76,2
2	Pourcentage de grands exploitants	%	23,8
3	Revenu moyen annuel tiré des activités agricoles	FCFA	470 268
4	Revenu moyen annuel tiré des activités agricoles par les petits exploitants	FCFA	214 815
5	Revenu moyen annuel tiré des activités agricoles par les grands exploitants	FCFA	1 287 619
6	Revenu moyen annuel par hectare exploité par exploitant	FCFA	277 377
7	Superficie moyenne exploitée par les petits exploitants	ha	2,0
8	Superficie moyenne exploitée par les grands exploitants	ha	7,6
9	Indice moyen de la capacité de résilience au niveau des petits exploitants	Echelle 100	51,9
10	Indice moyen de la capacité de résilience au niveau des grands exploitants	Echelle 100	60,7

*Source : Modules complémentaires du RNA 2021, DSA.*

## Plus de 3 exploitants sur 4 sont de petits exploitants.

---

L’analyse des données indique que tous les petits exploitants au Bénin mettent en valeur moins de 10 ha, ils présentent une Unité de Bétail Tropical<sup>1</sup> inférieure à 4 et ils ont un revenu annuel tiré des activités agricoles inférieur à 750 000 FCFA. Au Bénin, 76,2% des exploitants sont de petits exploitants soit 696 022 exploitants sur les 913 415 exploitants recensés en 2019.

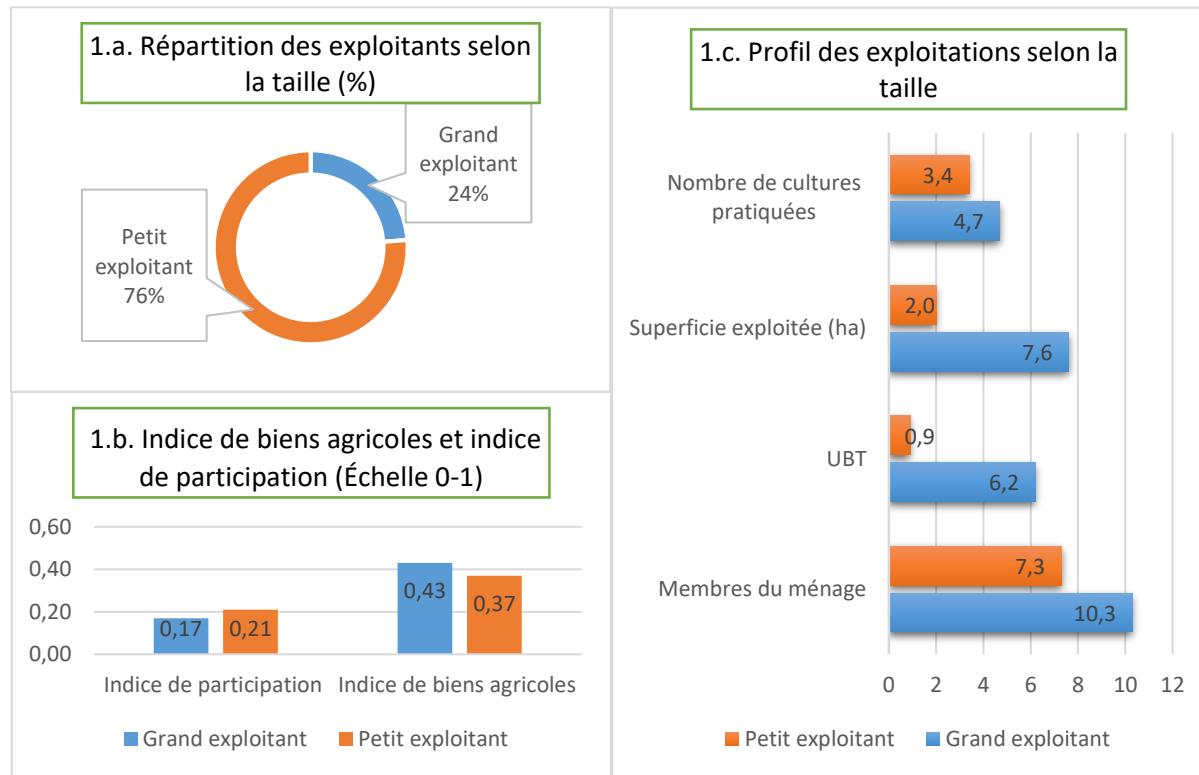
Les femmes sont moins susceptibles d’être à la tête de grandes exploitations agricoles. Ainsi, 93,8% des exploitations agricoles dirigées par les femmes sont de petites tailles.

Étant donné la prépondérance des petits exploitants et l’importance qu’ils revêtent dans l’économie, il convient de s’arrêter sur leurs principales caractéristiques en termes de structure, pratiques agricoles et revenus. Ces indicateurs sont essentiels pour accompagner les efforts du gouvernement dans la conduite de l’économie nationale, l’élimination de la faim et de la pauvreté et la réduction des inégalités.

---

<sup>1</sup> Les Unités de Bétail Tropical (UBT) correspondent au nombre de têtes de bétail dans l’exploitation exprimés en une unité commune. Les UBT sont obtenues en multipliant les taux de conversion métabolique pour chaque unité de bétail par le nombre de têtes de bétail. Voir encadré méthodologique en fin de document.

**Figure 1. Les petits exploitants au Bénin.**



Source : Modules complémentaires du RNA 2021, DSA.

Les petits exploitants se caractérisent par des ménages de plus petite taille, ils comptent 7 membres en moyenne contre 10 pour les grands exploitants. Au niveau des activités agricoles, leur superficie moyenne exploitée est de 2 ha contre une superficie de 7,6 ha pour les grands exploitants. La différence en termes d'Unité de Bétail Tropical entre petits et grands exploitants est encore plus marquée avec une valeur de 0,9 pour les premiers contre 6,2 pour les seconds. Au-delà de ces différences de tailles notables, des écarts en termes de matériel et équipement agricoles possédés sont également observés. L'indice moyen des biens agricoles des petits exploitants (0,37) est en dessous de la moyenne nationale (0,38) pendant celui des grands exploitants (0,43) est au-dessus de la moyenne. En termes de diversification des cultures, les grands exploitants pratiquent en moyenne 5 cultures contre seulement 3 pour les petits exploitants, la disponibilité de grandes surfaces pour les premiers n'est pas étrangère à ce résultat. Enfin, l'indice de participation qui renseigne sur les secteurs d'activités desquels les ménages tirent leurs revenus est plus élevé au niveau des petits exploitants comparés aux grands exploitants : 0,21 contre 0,17 pour les grands exploitants. Cela suggère une plus grande diversification des sources de revenus pour les petits exploitants -cette variable étant un facteur de résilience, ou encore une pratique agricole pour motif de subsistance alimentaire.

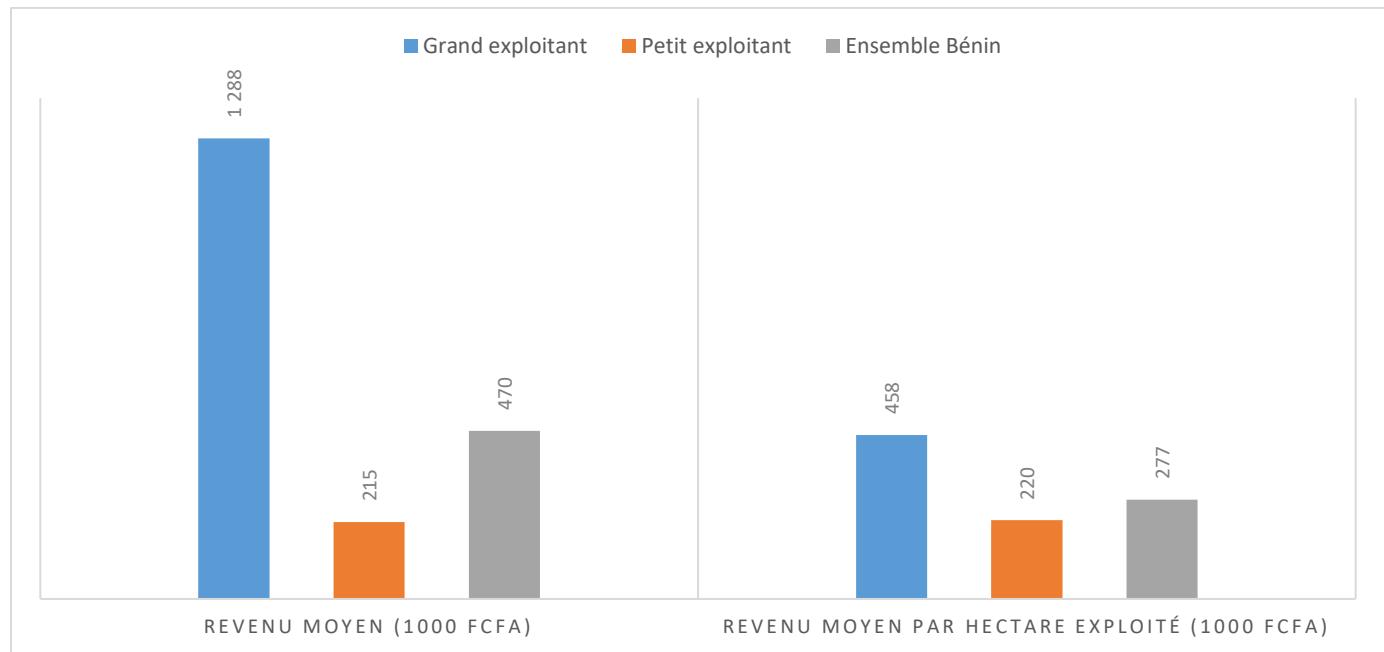
**Le revenu moyen annuel des petits exploitants pratiquant exclusivement l'activité agricole est en dessous du seuil de pauvreté.**

Selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de pauvreté est estimé à 246 542 FCFA tandis que le revenu moyen annuel tiré des activités agricoles par les petits exploitants est de 214 814 FCFA. Cela suppose que

les exploitants agricoles qui n'ont pas d'autres sources de revenus que celles découlant des activités agricoles ont un revenu en dessous du seuil de la pauvreté. Lorsqu'ils disposent d'autres sources, cette analyse devra être nuancée.

Quant aux grands exploitants, leur revenu est 6 fois plus élevé que ceux des petits exploitants (1 287 619 FCFA). Cet indicateur est important car permet d'informer la productivité selon le type d'exploitation avec une productivité par hectare exploité pour les petits exploitants (220 231 FCFA/ha) bien inférieure à celle observée dans les grandes exploitations (458 481 FCFA/ha), soit un rapport de 1 pour 2.

**Figure 2. Revenus des petits exploitants au Bénin.**

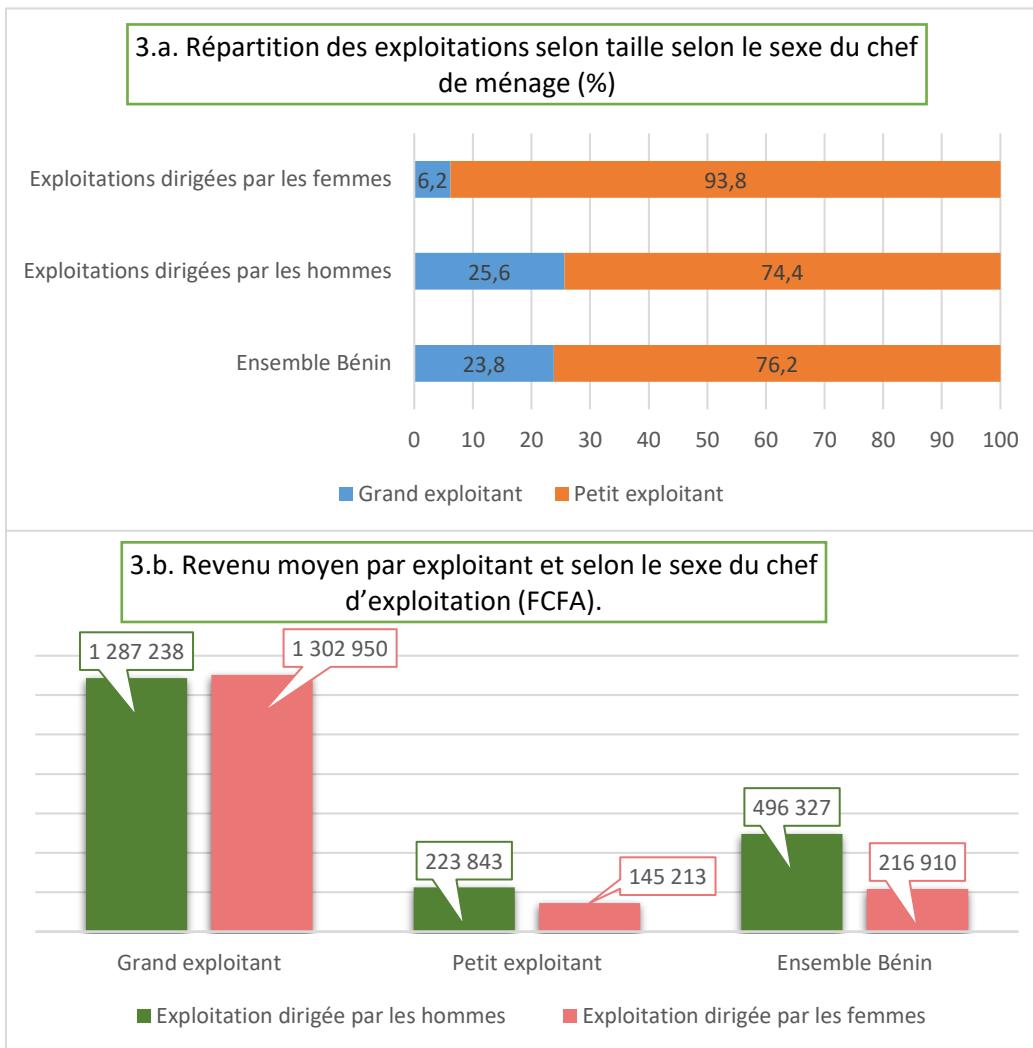


Source : Modules complémentaires du RNA 2021, DSA.

Chez les petits producteurs, le revenu des exploitations dirigées par des hommes est systématiquement supérieur à celui des exploitations dirigées par des femmes.

L'analyse par genre pointe vers la plus grande vulnérabilité en matière de revenu des exploitations dirigées par les femmes.

**Figure 3 : Type d'exploitant et revenus selon le genre du chef de ménage**



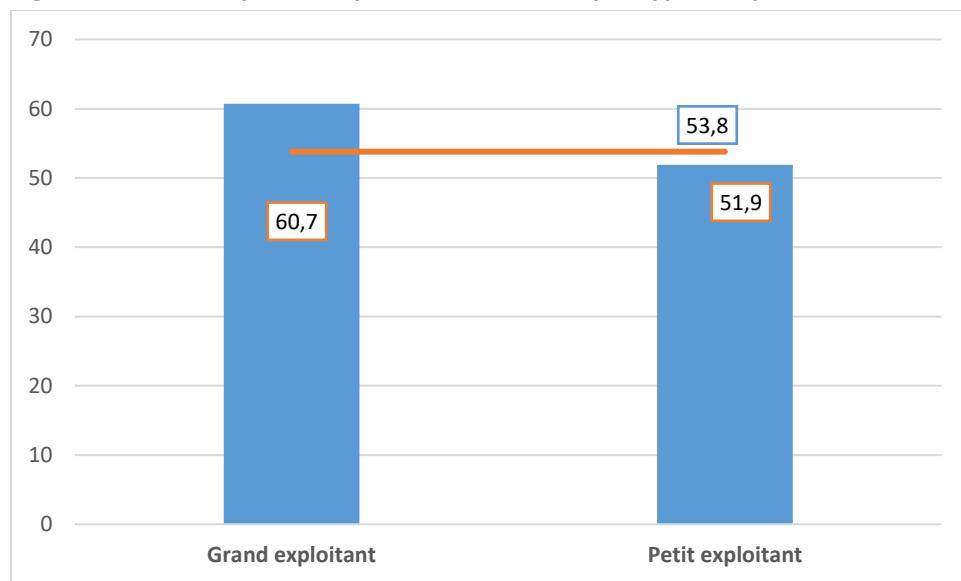
Source : Modules complémentaires du RNA 2021, DSA.

Les exploitations dirigées par les hommes ont un revenu moyen annuel de 496 326 FCFA, soit plus du double de celui observé pour les exploitations dirigées par les femmes (216 910 FCFA). À noter la valeur sous le seuil de pauvreté tous types d'exploitations confondus. En effet, quand bien même les grandes exploitations dirigées par les femmes ont un revenu moyen annuel légèrement supérieur à celui des hommes (1.302.950 FCFA contre 1.287.238 FCFA), celles-ci sont largement sous représentées parmi les grands exploitants (93,8% des exploitations agricoles dirigées par les femmes sont de petites tailles).

## Quatre petits exploitants sur dix sont peu résilients, une incidence nettement supérieure à celle observée pour les grands exploitants.

Au Bénin, l'indice de résilience<sup>2</sup> – qui mesure la capacité de résistance aux chocs des ménages agricoles, s'établit à 53,8. Sans surprise, les petits exploitants présentent un indice de résilience moyen de 51,9, bien en deçà de celui des grands exploitants (60,7).

**Figure 4: Indice moyen de capacité de résilience par type d'exploitant**



Source : Modules complémentaires du RNA 2021

Il convient de noter que les petits exploitants sont deux fois moins susceptibles d'être résilients : alors que plus de 57% des grands exploitants font partie des deux quintiles supérieurs de l'indice de résilience, ils ne sont qu'environ 25% à l'être parmi les petits exploitants. Inversement, 43% des petits exploitants sont peu résilients. Ces différences de vulnérabilités selon le type d'exploitant soulignent une nouvelle fois l'importance de mettre en place des politiques ciblées – tenant compte des caractéristiques observées, y compris à travers les résultats du recensement de l'agriculture, afin de renforcer le secteur agricole au Bénin et ainsi lui permettre d'assurer son rôle primordial en matière de développement et de sécurités alimentaires.

<sup>2</sup> « La résilience est la capacité des ménages de faire en sorte que les facteurs de stress et les chocs n'aient pas de conséquences négatives durables sur le développement » (RM-TWG, 2014). La capacité de résilience dans le cadre de cette analyse est estimée au moyen de l'approche RIMA-II de la FAO (FAO, 2016). Cet indice est compris entre 0 et 100. Voir encadré méthodologique.

**Tableau 2 : Distribution des exploitants alimentaires (%) selon les quintiles de la capacité de la résilience**

Type d'exploitant	Le moins résilient	Second	Moyennement résilient	Quatrième	Le plus résilient
Grand exploitant	12,3	12,5	17,9	21,6	35,7
Petit exploitant	25,7	17,7	22,1	18,6	16,0

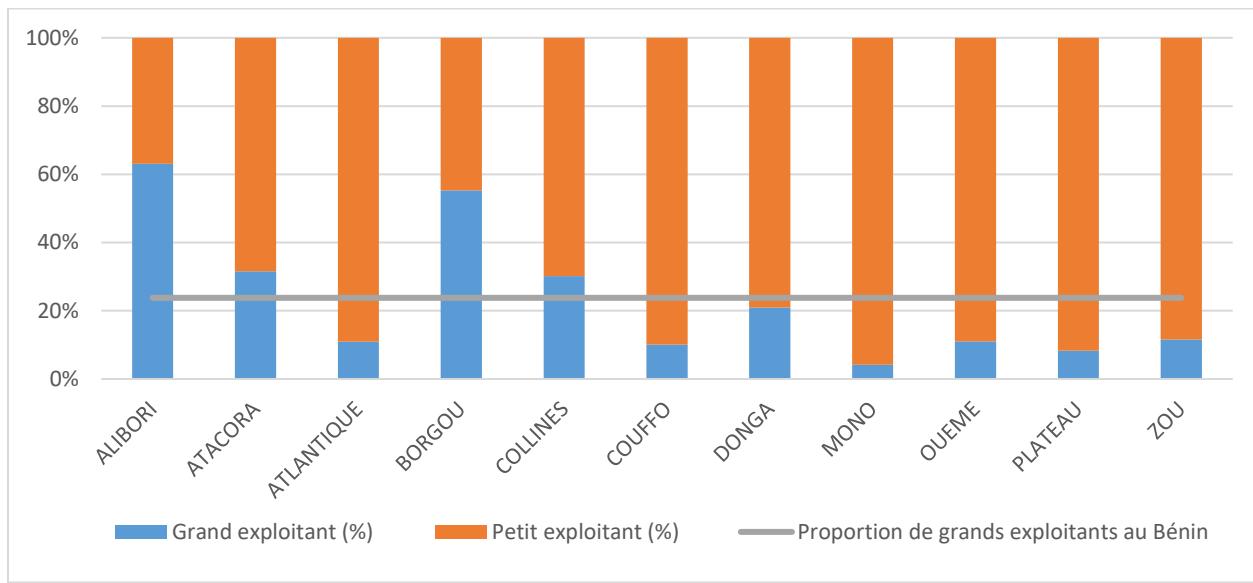
Source : Modules complémentaires du RNA 2021, DSA

## Proportions de petits et grands exploitants : des situations très inégales entre les départements.

---

Si au Bénin, 76% (24%) des exploitants sont de petits (grands) exploitants, de fortes disparités existent. Ainsi, dans les départements de l'Alibori et du Borgou, plus d'un producteur sur deux est un grand exploitant, avec des proportions de 63% et 55% respectivement. Ces deux départements sont réputés pour la disponibilité de grandes surfaces exploitables et de grandes zones d'élevage. Suivent ensuite les départements de l'Atacora et des Collines où les grands exploitants représentent environ 30% de l'ensemble des ménages agricoles.

À l'opposé, c'est dans les départements à plus forte densité de population urbaine que l'on observe une concentration plus élevée de petits exploitants avec approximativement 9 exploitants sur 10 qui sont de petite taille. Il s'agit des départements de Mono (96% de petits exploitants), Plateau (92% de petits exploitants), Couffo (90% de petits exploitants), Atlantique (89% de petits exploitants), Oueme (89% de petits exploitants), et Zou (88% de petits exploitants). En conformité avec ces résultats, les données indiquent que le revenu moyen tiré des activités agricoles dans les départements du Mono, du Couffo, du Plateau, de l'Ouémé, du Zou et de la Donga est relativement plus faible à la moyenne nationale. Au contraire, le revenu moyen tiré des activités agricoles dans les départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, et des Collines est supérieur à la moyenne nationale. Enfin, les départements de l'Ouémé et de l'Atlantique présentent les revenus moyens par hectare exploité les plus élevés dans le pays avec des valeurs de 641 734 FCFA et 487 701 FCFA respectivement.



*Source : Modules complémentaires du RNA 2021, DSA*

**Tableau 3: Revenu par type d'exploitant par département**

Département	Proportion (%)		Revenu moyen (FCFA)			Revenu moyen par ha (FCFA)
	Grand exploitant	Petit exploitant	Grand exploitant	Petit exploitant	ENSEMBLE	
BENIN	23,8	76,2	1 287 619	214 814	470 268	277 379
ALIBORI	63,1	36,9	1 581 672	393 733	1 143 498	285 807
ATACORA	31,6	68,4	1 448 473	258 348	633 933	133 822
ATLANTIQUE	10,9	89,1	1 101 453	206 071	304 069	487 701
BORGOU	55,3	44,7	1 385 971	317 921	908 106	176 862
COLLINES	30,2	69,8	1 142 293	306 556	559 134	143 870
COUFFO	10,1	89,9	932 564	164 524	241 992	287 265
DONGA	21,0	79,0	674 701	226 419	320 608	90 189
MONO	4,2	95,8	820 359	118 785	147 979	202 312
OUEME	11,0	89,0	1 176 684	171 444	282 400	641 734
PLATEAU	8,3	91,7	1 133 245	192 286	270 771	333 757
ZOU	11,6	88,4	1 090 260	170 386	277 126	206 470

*Source : Modules complémentaires du RNA 2021, DSA.*

## Proportions de petits et grands exploitants : des situations très inégales également au niveau des Pôles de Développement Agricoles.

En ce qui concerne les Pôles de Développement Agricole<sup>3</sup> (PDA), le PDA 2 – qui couvre le principal bassin cotonnier du Bénin (Alibori Sud, Borgou Nord- 2KP) se distingue par une forte présence de grandes exploitations (67%). Viennent ensuite par ordre d'importance décroissante le PDA 1, zone de plaines inondables et de bas-fonds à vocation rizicole, et le PDA 4 (zone de diversification coton-vivrier-anacardier). Quant aux autres PDA, ils sont caractérisés par une forte prédominance des petits exploitants agricoles. Parmi ceux-ci, les petits exploitants des pôles 5, 6 et 7 ont les revenus moyens les plus faibles. Les revenus moyens annuels tirés des activités agricoles sont les plus élevés dans le Pôle 2 et le Pôle 1. Le tableau ci-après donne les détails en fonction du type d'exploitant par pôle.

**Tableau 4: Revenu par type d'exploitant par Pôle de Développement Agricole**

Pôle de Développement Agricole	Proportion (%)		Revenu moyen (FCFA)		
	Grand exploitant	Petit exploitant	Grand exploitant	Petit exploitant	ENSEMBLE
BENIN	23, 8	76, 2	1 287 619	214 814	470 268
Vallée du Niger	43, 9	56, 1	1 675 701	413 891	967 991
Alibori Sud - Borgou Nord - 2KP	67, 0	33, 0	1 623 406	353 890	1 204 051]
Atacora Ouest	16, 6	83, 4	639 095	230 543	298 500
Borgou Sud - Donga - Collines	31, 4	68, 6	1 067 735	281 088	527 711
Zou - Couffo	7, 5	92,5	865 879	155 228	208 654
Plateau	8, 3	91, 7	1 133 245	192 286	270 771
Ouémé - Atlantique - Littoral - Mono	9, 2	90, 8	1 100 727	169 223	254 724

Source : Modules complémentaires du RNA 2021, DSA.

<sup>3</sup> Les Pôles de Développement Agricoles (PDA) au Bénin sont : PDA 1 - Bassin du Niger ; PDA 2 - Alibori Sud, Borgou Nord, 2KP ; PDA 3 - Atacora Ouest; PDA 4 Borgou Sud, Donga, Collines ; PDA 5 – Zou, Couffo; PDA 6 – Plateau; PDA 7 – Oueme, Atlantique, Littoral, Mono.

# Sources, définitions et note méthodologique

---

## Sources

### **Données utilisées**

Les données utilisées dans ce document proviennent des modules complémentaires du Recensement National de l’Agriculture, données collectées en 2021. Deux bases ont été utilisées dans le cadre de l’identification des exploitants producteurs. Il s’agit de la base de *revenus des ménages agricoles* et de la base *résilience des ménages agricoles*. Les données ont été collectées dans le cadre des modules complémentaires du RNA. La base des revenus des ménages renseigne sur le revenu net tiré des activités agricoles par les exploitants agricoles. La base résilience renseigne sur l’effectif du cheptel au niveau des ménages agricoles de même que les superficies exploitées. Il ne nous a pas été possible de pondérer les unités car provenant de deux bases dont le plan de sondage n’est pas identique. L’effectif du cheptel a été transformé en Unité de Bétail Tropicale (UBT).

## Définitions et note méthodologique

### **Indice de résilience**

« La résilience est la capacité des ménages de faire en sorte que les facteurs de stress et les chocs n’ait pas de conséquences négatives durables sur le développement » (RM-TWG, 2014). La capacité de résilience est estimée au moyen de l’approche RIMA-II de la FAO (FAO, 2016) qui est l’indice de mesure et d’analyse de la résilience (RIMA). C’est une approche quantitative qui permet une analyse rigoureuse de la façon dont les ménages font face aux chocs et aux facteurs de stress. L’indice est construit autour de quatre piliers de la résilience : Accès aux services de base (ABS) ; Actifs (AST) ; Filets de Sécurité Sociale (SSN) ; Capacité d’Adaptation (AC) et des indicateurs de la sécurité alimentaire sur la base d’un modèle d’équations structurelles. Pour plus de détail sur la construction de l’indice, consultez le rapport sur l’analyse de la résilience des ménages agricoles sur le site : [dsa.agriculture.gouv.bj](http://dsa.agriculture.gouv.bj).

### **Petits et grands exploitants<sup>4</sup>**

Selon la note méthodologique « Methodology for computing and monitoring the sustainable development goal indicators 2.3.1 and 2.3.2 rev 1 (october 2021) », les petits producteurs d’aliments sont des producteurs qui remplissent simultanément les trois critères de tailles ci-après :

#### **1- Taille physique**

- exploitent une quantité de terres se situant dans les 40 pour cent inférieurs de la répartition cumulative de la superficie des terres au niveau national (mesurée en hectares); et
- exploitent un certain nombre de têtes de bétail se situant dans les 40 pour cent inférieurs de la répartition cumulée du nombre de têtes de bétail par unité de production au niveau national (mesuré en Unités bétail tropicales – UBT); et

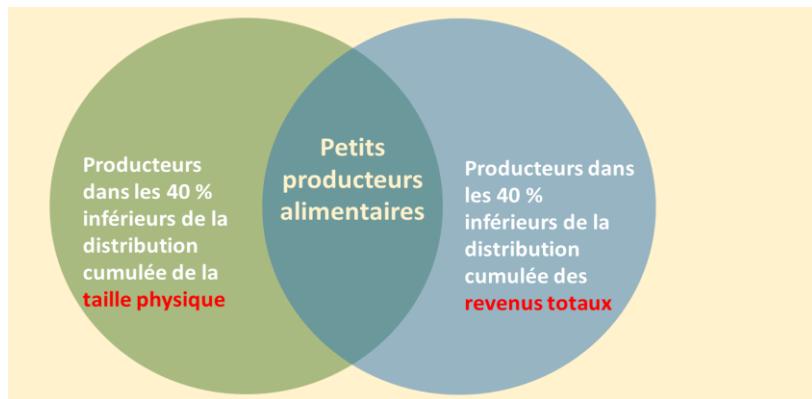
#### **2- Taille physique**

---

<sup>4</sup> La méthode n’a fait la différence entre le moyen et grand. Tout ce qui est en dehors du petit est considéré dans la catégorie des grands. Cette stratification pourrait être améliorée en séparant les grands des moyens.

- obtiennent un revenu économique annuel des activités agricoles se situant dans les 40 pour cent inférieurs de la répartition cumulée des revenus économiques des activités agricoles et d'élevage par unité de production au niveau national (mesuré en dollars de parité de pouvoir d'achat).

*Figure 5 : Schéma d'identification des petits exploitants*



Source : Guide méthodologique sur le calcul des ODD 2.2.1 et 2.3.2, FAO, 2019

Il s'agit donc d'un critère relatif qui permet de prendre en compte la spécificité de l'alimentation artisanale production dans chaque pays, tout en maintenant une comparabilité internationale.

#### ***Unité de bétail tropicale (UBT)***

L'Unité de Bétail Tropicale est l'effectif pondéré de cheptel relatif à toutes les espèces animales au niveau de l'exploitation. Les pondérations utilisées sont celles définies par la FAO.

En effet, la base de données renseigne sur le nombre actuel d'animaux appartenant au ménage par espèce. Pour calculer l'unité de bétail tropical (UBT - TLU)<sup>5</sup>, un poids de conversion est utilisé pour chaque catégorie de bétail conformément au tableau ci-dessous.

*Tableau 5: Poids de conversion des Unités de Bétail Tropical*

Catégorie de cheptel	Poids
Bovins	0,5
Mouton	0,1
Chèvre	0,1
Cochon	0,2
Volaille*	0,01
Mulet**	0,4
Ane	0,3

<sup>5</sup> Tropical Livestock Units are livestock numbers converted to a common unit. (Harvest Choice, 2015. "Tropical Livestock Units (TLU, 2005)." International Food Policy Research Institute, Washington, DC. and University of Minnesota, St. Paul, MN. Available online at [http://harvestchoice.org/data/an05\\_tlu](http://harvestchoice.org/data/an05_tlu))

Source : International Food Policy Research Institute Washington DC. and University of Minnesota St. Paul MN.

\*La catégorie poulet comprend toutes sortes de volailles

\*\* La catégorie mulet comprend toutes sortes de chevaux

En utilisant les pondérations du tableau précédent, la taille pondérée du cheptel est calculée en affectant à chaque catégorie d'espèce sa pondération. La somme des tailles pondérées est ensuite faite.

### **Indice des biens agricoles**

L'indice des biens agricoles construit sur la base des biens agricoles possédés par le ménage et qui prend en compte le nombre de machettes, de charrues, de tracteurs, de charrettes, de houes, etc. L'indice est construit en mettant à l'échelle la variable par la méthode Min-Max, qui est mise sur une plage fixe, comprise entre 0 et 1.

### **Indice de participation**

L'indice de participation qui renseigne sur les secteurs d'activités économiques dans lesquels les membres du ménage tirent leur revenu ; L'indice est construit en mettant à l'échelle la variable par la méthode Min-Max, qui est mise sur une plage fixe, comprise entre 0 et 1.

**Auteur**

ABALLO Codjo Serge, Direction de la Statistique Agricole

**Coordination**

BIAOU Alexandre, Directeur de la Statistique Agricole

**Relecture**

HOUNGBEDJI Modeste, Direction de la Statistique Agricole

BIO NIGAN Anissa, Direction de la Statistique Agricole

Cette note thématique a été préparée par la DSA avec l'appui de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales (GSARS II) de la FAO.

Merci de citer ce document comme suit: Direction de la Statistique Agricole (DSA), Avril 2023. *Les revenus des petits et grands exploitants alimentaires au Bénin*. MAEP. Cotonou, Bénin.  
<https://dsa.agriculture.gouv.bj/section/Documentations/Publication>

**Information de contact – Direction de la Statistique Agricole**

- Tel. : +229 21 30 10 87
- Email : [dsa.maep@gouv.bj](mailto:dsa.maep@gouv.bj).
- Site Web : <https://dsa.agriculture.gouv.bj>

**Référence utile :**

- 1- Guide méthodologique sur le calcul des ODD 2.2.1 et 2.3.2, FAO, 2019 ;
- 2- Note sur la pauvreté en 2019, INSAE, juillet 2020
- 3- Résilience des ménages agricoles au Bénin, Direction de la Statistique Agricole (DSA-Bénin) Octobre 2022 ;
- 4- Paramètres sur les ménages et exploitations agricoles du Bénin, Direction de la Statistique Agricole (DSA-Bénin), Octobre 2022